MAP/AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2026 –17 DU 10 NOVEMBRE 2026

portant autorisation de ratification, de l'Accord instituant la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 26 octobre 2026 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'Accord instituant la Facilité africaine de Soutien juridique (ALSF).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 10 novembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Yvon DETCHENOU

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Aristide MEDENOU

AMPLIATIONS : PR 1 - AN 1 - CS 1 - CC 1 - CES 1 - C.COM 1 - HAAC 1 - HCJ 1 - MINISTERES 24 - SGG 4 - JORB 1.